

APPEL À PROJETS

Extension de la compensation carbone indirecte

Guichet exceptionnel octobre 2026

Jusqu'à

20,17€par MWh compensé
sur votre facture
électrique

BÉNÉFICIAIRES

Industriels : Extraction de minerais (07.10 et 07.29) ; Textiles (13.10 et 13.95) ; Chimie (20.12, 20.14, 20.15, 20.16, 20.17 et 20.60) ; Verre (23.14) ; Céramique (23.31) ; Batteries (27.20)



FORME DE L'AIDE

Versement direct



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 75% des consommations électriques concernées



PÉRIODE

Clôture du guichet : **31/10/2026**

FINANCEURS



La compensation carbone indirecte prend en charge une partie des surcoûts d'électricité liés au marché européen du carbone (SEQE-UE), lorsque ces coûts sont répercutés sur la facture d'un site industriel. En 2026, un guichet exceptionnel est ouvert aux **nouveaux secteurs industriels éligibles**, au titre des consommations électriques 2025.

QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les entreprises industrielles relevant de la nouvelle liste de secteurs éligibles :

- ↳ Extraction de minerais
- ↳ Textiles
- ↳ Chimie
- ↳ Verre
- ↳ Céramique
- ↳ Batteries

QUELS SOUTIENS ?

Il s'agit d'un dispositif de soutien à la compétitivité des industriels en Europe, il n'est pas directement lié à des investissements mais le bénéficiaire doit être au moins partiellement investi dans des chantiers d'amélioration des performances énergétiques, identifiable via des audits énergétiques ou revues énergétiques de la norme ISO 50001 par exemple.

Dépenses éligibles : Toutes les **consommations d'électricité de l'année 2025** dédiées exclusivement à la production couverte par des PRODCOM liés aux codes NACE sélectionnés par la France dans la liste d'éligibilité européenne. Une intensité de l'aide allant jusqu'à 75% des surcoûts a été arrêtée pour ces nouveaux secteurs.

L'aide est par ailleurs soumise au dépôt d'un **Plan de Performance Énergétique en Préfecture (PPE)** d'ici juin 2027. Ce plan à 4 ans devra couvrir l'ensemble des actions d'économie d'énergie dont le TRI est inférieur à 3 ans, et doit être proportionné à l'aide accordée. ABF Décisions peut vous accompagner dans sa rédaction.

QUAND BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Ce guichet exceptionnel est ouvert jusqu'au **31 octobre 2026**, au titre des consommations électriques 2025.

À partir de 2027, l'ensemble des industriels éligibles rejoindra le guichet annuel standard (habituellement en mars), au titre des consommations électriques 2026.

23 années
d'expérience

15 Mds€
de projets financés
depuis 2013

140
Collaborateurs

8 bureaux
ouverts en
France

**Yves LENAIN**Directeur opérationnel
expertise D2E

07 43 36 51 94

ylenain@abfdecisions.fr

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr